

COMMUNE DE PEUMERIT-QUINTIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents

Afférents au conseil municipal	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	10

Séance du 19 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf Avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PEUMERIT-QUINTIN, régulièrement convoqué par la Maire en date du 12 avril 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires nécessaires à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de Mme Marie-Hélène BERNARD, Maire.

Présents : Madame Marie-Hélène BERNARD, Monsieur Jean LE MAGOUROU, Monsieur Pierrick PUSTOC'H, Mme Rachel GAUTHO, Monsieur Michel CONNAN, Monsieur René LERAY, Monsieur Erwoann BECEL, Madame Annie BENION, Monsieur Simon BERTHELIN

Absent excusé : Monsieur Sylvain LE PROVOST (Pouvoir à Erwoann BECEL)

Absente : Mme Sandrine ALMIN

Secrétaire de séance : Monsieur René LERAY

Secrétaire de séance adjoint : Monsieur Simon BERTHELIN

Délibération n° 2023-04-03
-Vote des subventions-

Madame la Maire rappelle que les associations peuvent solliciter une subvention de fonctionnement communale. Il a été retenu d'accorder automatiquement une subvention de 20 € par adhérent de la commune pour les clubs sportifs et une subvention de 20 € par élève issu de la commune pour les associations de parents d'élèves et assimilés.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 10 voix « Pour »,

-VALIDE le versement des subventions suivantes ;

-PRECISE que les sommes nécessaires sont prévues au budget primitif 2023.

ASSOCIATION = organisme	COMMUNE	subventions 2022	Demar 2023	Envoÿé en pr�fecture le 04/05/2023 Requ en pr�fecture le 04/05/2023 Affich� le ID : 022-212201693-20230419-2023_04_03-DE	opposition 2023
Subventions aux associations - compte 6574					
ADMR 22	CORLAY		X		150.00€
ADSM	POMMERET		X		50.00€
AMICALE LAIQUE	MAEL- PESTIVIEN	1 000,00 €	X		1000.00€
APAPP (base nautique)	TREMARGAT	800,00 €	x		800.00 €
ASSOCIATION LITT�RATURE ET NATURE			X		100.00€
Association des parents d'�l�ves de Kerampuil			X	1	20.00€
Association Guit Ar Men	PEUMERIT- QUINTIN				80.00€
BAD CLUB ROSTREN (badminton)	ROSTRENEN	120,00 €	X	6	100.00€
BANQUE ALIMENTAIRE	SAINT-BRIEUC		X		30.00€
BRETAGNE VIVANTE	BREST	80,00 €	X		80.00€
CIDFF (droit des femmes et des familles)	SAINT-BRIEUC	20,00 €	X		20.00€
CINEMA ARGOAT LA BELLE EQUIPE	CALLAC	20,00 €	X		20.00 €
COMICE AGRICOLE	SAINT-NICOLAS- DU-PELEM	255,00 €	X		130.00€
COMITE DE JUMELAGE		- €	X		100.00€
CYCLO CLUB DU BLAVET			X	2	60.00€
DIV YEZH LARRUEN (parents d'�l�ves)	LANRIVAIN	200,00 €	X		200.00€
ECOLE DE MUSIQUE LE SONART	CALLAC/BOURB RIAC		X	1	20.00€
JUDO CLUB PELEMOIS	SAINT-NICOLAS- DU-PELEM	20,00 €	X	1	20.00€
L'HERMINE CALLACOISE	CALLAC		X		40.00€
LES BLES D'OR (cercle celtique)	SAINT-NICOLAS- DU-PELEM	20,00 €	X		20.00€
LES RESTAURANTS DU CCEUR	PLERIN	50,00 €	X		30.00€
OFFICE DES SPORTS	MAEL-CARHAIX	40,00 €	X		20.00€
OUTIL EN MAIN	SAINT-NICOLAS- DU-PELEM	20,00 €	X	2	40.00€
RUGBY KREIZ TREGER					20.00€
RKB	ROSTRENEN		X		100.00€
SOLIDARITE PAYSANS	SAINT-BRIEUC		X		30.00€
TAL AN DOUR	PEUMERIT- QUINTIN	170,00 €	X		170.00€
US CALLAC (football)	CALLAC	20,00 €	X		20.00€
SOUS-TOTAL SUBVENTIONS		3 165,00 €			3 470.00€

Envoyé en préfecture le 04/05/2023

Reçu en préfecture le 04/05/2023

Affiché le

ID : 022-212201693-20230419-2023_04_03-DE

Participations et adhésions - compte 6182					
ASSOCIATION DES MAIRES DE France	LYON	81,62 €	X		82.80€
SOUS-TOTAL PARTICIPATIONS ET ADHESIONS		81,62 €			82.80€
Forfaits scolaires - compte 657348					
ECOLE DE LANRIVAIN	LANRIVAIN	4 ENFANTS (465,52 € par enfant)			1 862,08 €
Forfaits scolaires - compte 657348					
SKOL DIWAN BOULVRIAG				1	452,30€
SOUS-TOTAL FORFAIT SCOLAIRE					2 314.38€
TOTAL		3 246,62 €			5 867.18 €

Acte rendu exécutoire
après dépôt à la préfecture
et publication ou notification

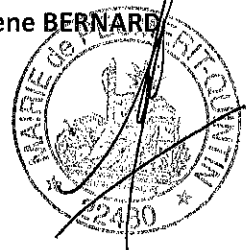
Le

4 MAI 2023

Le secrétaire de séance,
René LERAY
Conseiller Municipal



La Maire,
Marie-Hélène BERNARD



Envoyé en préfecture le 04/05/2023

Reçu en préfecture le 04/05/2023

Affiché le

ID : 022-212201693-20230419-2023_04_03-DE